



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 20 août 2020	Heure de départ	16 h 00	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Couvert (Temp : 19 °C)		Ventoux: 12 km/h (Sud-Est)	
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Inscriptions totales	81/98
Total des paris mutuels	\$164,419			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Brethour, Fred (CAR)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Retrait anticipé par les juges de la Course 10 (problème lié au transport) du cheval, "OHBABYOHBABYOH".
- Examen par téléphone avec le meneur, Eddie Green, au sujet de sa stimulation dans le dernier droit, en menant "TALHASSE SEELSTER", dans la Course 8, du 26 juillet. M. Green est désormais au courant des règlements de la CAJO sur la stimulation et il changera sa technique de stimulation afin de les respecter. Un avertissement officiel a été ajouté sur le permis de M. Green.
- Examen par téléphone avec le meneur, Robbie Robinson, au sujet de sa stimulation dans le dernier droit, en menant "WILDCAT CAM", dans la Course 4, du 13 août. M. Robinson est désormais au courant des règlements de la CAJO sur la stimulation et il changera sa technique de stimulation afin de les respecter. Un avertissement officiel a été ajouté sur le permis de M. Robinson.

Courses :

1. Rien à signaler.
2. Le meneur du #5, "SIR A", (Jacques Beaudoin), a été trouvé coupable d'avoir enfreint

la règle de la CAJO 22.05.01(k) (Ne pas régler au conserver une vitesse comparable à la classe de la course en fonction de la capacité du cheval, des conditions de la piste, de la température et des circonstances durant la course.) dans le deuxième quart (29² 101⁴ 131⁴ 159⁴) et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100 (#1057331). Rien à signaler.

3. Rien à signaler.
4. Rien à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Reprise de départ pour le #1, "PC HEISENBERG", (Clarke Steacy), pour avoir provoqué une interférence au #9, "SLIP INTO GLIDE", (Pascal Berube), en bris d'allure avant le départ. Rien à signaler.
7. Enquête pour le #4, "DELCADO", (Guy Gagnon), arrivé 4^e, pour avoir quitté la course aux alentours du virage de fond. Le #4 est allé à l'intérieur d'un pylône et a heurté le suivant. Aucun avantage n'a été obtenu. Aucune infraction.

Vidéo : <https://youtu.be/yhYzYUNcN8U>

Le #2, "STONEY CURTIS", (Ryan Guy), a eu de l'équipement brisé (entrave latérale), après le poteau de ¼ de mille, est arrivé en 2^e position avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

8. Enquête pour le #2, "ARIELLE HANOVER", (Richard Simard), arrivé 2^e, avant le poteau de ¼ de mille, pour avoir quitté la course. Le #2 est allé à l'intérieur d'un pylône et a heurté le suivant. Aucun avantage n'a été obtenu. Aucune infraction.

Vidéo : https://youtu.be/P_BFCYNWv4k

Le meneur du #2, (Richard Simard), sera présent pour l'examen de sa stimulation dans le dernier droit.

Le #4, "OHBABYWEFOUNDLOVE", (Michael Armstrong), a eu de l'équipement brisé (support de tête), après le poteau de ¼ de mille pour ensuite faire un bris (signalé également dans la statistique pour bris d'équipement) et il a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien à signaler.

9. Le meneur du #6, "MUSCLES FOREVER", (Stephane Lareau), s'est vu ajouter un avertissement officiel sur son permis pour avoir fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable dans le dernier droit alors que son cheval n'était plus en lice pour une position significative (Règles de la CAJO 22.23.03(b) et 22.23.02(b), respectivement).

Le juge au départ tiendra un examen avec le meneur du #1, "RAISING RUSTY", (Stephane Pouliot), au sujet de la règle de la CAJO 22.03(j)(vii) (Défaut de se placer ou de rester en position à la barrière.) Rien à signaler.

10. Examen du bris avant le poteau de ¾ de mille pour le #4, "STOLEN ART", (Pascal Berube), arrivé en 4^e position. Aucune infraction à la règle sur les bris d'allure. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 3 – Le #8, "SOS JUSTIFIED" (1), pour \$10,000, par Matthew McDonald et Makayla Romano, (Anne-Marie Turenne entraîneuse).